

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

108-4 (2001)

La Chambre des comptes de Bretagne

Gildas SALAUN

Les jetons de la Chambre des comptes de Bretagne

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Gildas SALAUN, « Les jetons de la Chambre des comptes de Bretagne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 108-4 | 2001, mis en ligne le 20 décembre 2003, consulté le 09 février 2012. URL : <http://abpo.revues.org/1678>

Éditeur : Presses universitaires de Rennes

<http://abpo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://abpo.revues.org/1678>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

30 mars 2010

Les jetons de la Chambre des comptes de Bretagne

Gildas SALAUN

Responsable du médaillier du musée Dobrée (Nantes)

Cette présentation s'appuie sur la collection du musée Dobrée, forte d'une soixantaine d'exemplaires¹.

La création des jetons de la Chambre des comptes de Bretagne

Nous ne connaissons pas avec précision la date de création des jetons de la Chambre des comptes de Bretagne, toutefois, les exemplaires les plus anciens, retrouvés il y a peu², datent vraisemblablement de la fin du XIV^e siècle. C'est leur analogie avec un type monétaire, le demi-blanc aux sept mouchetures, qui permet d'avancer cette hypothèse (rappelons que les exemples de perméabilité iconographique entre monnaies et jetons sont légion).

Ils sont en cuivre et portent à l'avers sept mouchetures posées 2-3-2, avec la légende + GETER SANS FALIR au droit et + SIT NOME DNI BENEDIC autour d'une croix pattée, cantonnée de quatre mouchetures au revers. L'exemplaire du musée Dobrée pèse 5,51 g.

On en connaît deux spécimens, l'un dans la collection du musée (J-592; figure n° 1), l'autre dans une collection privée nantaise.



Figure n° 1 –
musée Dobrée J-592



1. Crédit photographique, © Ch. Hémon – musée Dobrée.

2. D. CARIOU, « Un jeton de compte sous Jean V », *ASBNH*, 1999, p. 48-49.

Leur utilisation

Figure n° 2 – personnage
« comptant à jetons »
 (coll. part.)



Il s'agissait de jetons à compter sur le principe du boulier. Le comptable se tenait devant une table sur laquelle était généralement tendue une toile de bure représentant un carroyage avec les unités, dizaines, centaines et milliers, sur l'axe horizontal ; l'axe vertical permettait de réaliser les opérations (additions et soustractions)³.

Ainsi, par exemple, l'addition de 358 à 764 donnait l'opération suivante :

M	C	X	I	Résultats
	000	00000	00000000	358
+0	0000000+0	000000+0	0000	764
	κ0	κ0	κ0	Retenues
0	0	00	00	1122

Cette méthode qui consistait à « compter à jetons » perdura jusqu'aux XVII^e-XVIII^e siècles, période durant laquelle, la « comptabilité à plume » s'imposa petit à petit.

Bien que l'on en retrouve en cuivre et en argent, ces jetons semblent n'avoir jamais rempli la fonction de jetons de présence (c'est-à-dire de dédommagement des frais de déplacement pour assister aux séances par exemple). Un acte⁴ de 1540 d'Henri duc de Bretagne et futur roi, ordonnant la fabrication d'une centaine de jetons, nous confirme cette stricte utilisation « pour servir en notre dite Chambre ».

La fabrication (très onéreuse, car d'après l'acte précité, un jeton d'argent coûtait près de 5 livres en 1540) de jetons particuliers à l'unique usage des comptes s'explique par l'importance de l'institution. Les jetons, seuls objets légalement reconnus, étaient authentifiés par la présence systématique des armes du souverain (duc, duchesse-reine, roi de France) et par la légende.

En somme, on n'utilisait pas n'importe quels objets, uniquement des jetons, et pas n'importe quels jetons, seulement ceux expressément réalisés pour la Chambre des comptes de Bretagne.

3. Pour un exemple de table de changeur, voir D. CARIU, « Une table de changeur au musée de Guérande », *ASBNH*, 1996, p. 39.

4. A. de la GIBONAYS, *Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant les fonctions ordinaires de la Chambre des Comptes de Bretagne*, Nantes, 1721, t. 2, p. 207.

La typologie

Les jetons en rapport avec la Chambre des comptes de Bretagne forment trois groupes, que l'on peut répartir en deux familles :

- les jetons institutionnels, c'est-à-dire réalisés en série (à l'usage professionnel, aux frais de la Chambre) ;
- les jetons personnalisés (à l'usage professionnel, aux frais de la Chambre) ;
- les jetons personnels, ou dit de noblesse (à l'usage privé, aux frais du particulier) ;

Les jetons institutionnels

Ces jetons étaient réalisés indistinctement pour l'ensemble du personnel de l'institution. Font partie de cette série :

- le tout premier jeton du ^{xiv}^e siècle, présenté plus haut ;
- deux jetons aux armes de Bretagne datables de la 2^e moitié du ^{xv}^e siècle conservés au cabinet des Médailles de la BNF ;
- un jeton-piéfort⁵ d'Anne de Bretagne (figure n° 3). Ce projet d'émission de nouveaux jetons aux armes de la duchesse-reine, participe sûrement à la politique de réaffirmation de l'indépendance de la Bretagne menée par Anne lors de son premier veuvage en 1498-1499. Comme aucun jeton ordinaire n'a été retrouvé à ce jour, cette tentative n'a certainement jamais été concrétisée⁶.

Figure n° 3 – musée Dobrée N-4789



Après l'époque ducale, la fabrication de jetons institutionnels se répartit en deux périodes :

5. Le piéfort constitue un essai des matrices, préalable à la production de masse.

6. D. CARIOU et G. SALAUN, « Un étrange jeton-piéfort d'Anne de Bretagne », *ASBNH*, 1999, p. 56.

- 1^{re} période : Henri III/Henri IV

Sans date : 4 cuivre⁷

1577 : 7 cuivre; 4 argent (figure n° 4)

1578 : 5 cuivre

1580 : 3 cuivre

1587 : 5 cuivre

1589 : 4 cuivre ont certainement été réutilisés par la Ligue à Nantes ; La Chambre des comptes royale utilisait elle un autre type au nom d'Henri IV, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire.

Figure n° 4 – musée Dobrée J-597



Figure n° 5 – musée Dobrée N-4906



- 2^e période : Louis XIII, début Louis XIV

1611 : 3 cuivre; 3 argent

1617 : 2 cuivre (figure n° 5)

1645 : 4 argent

1647 : 7 cuivre

Total : 42 cuivre et 12 argent, soit 54 jetons dont 33 (avec les jetons sans date), soit 55 %, furent réalisés entre 1577 et 1589 et seulement 19,36 % entre 1611 et 1647.

Cela marque soit une activité plus importante de la Chambre (plus de personnel, donc plus de jetons), soit la volonté de renouveler le matériel en remplaçant les anciens jetons par de nouveaux. Les jetons précédents étaient personnalisés et restaient peut être la propriété de leurs titulaires ? Ces derniers les conservaient au moment de leur retraite ? La réalisation

7. Ces chiffres correspondent au nombre d'exemplaires conservés au musée Dobrée.

de jetons non individualisés en permettant la réutilisation, impliquant une baisse des frais de fonctionnement de la Chambre.

Dans cette série, la distinction entre jetons de cuivre et jetons d'argent doit certainement refléter la hiérarchie, l'argent pour les hauts fonctionnaires, le cuivre pour les simples auditeurs (voir les jetons personnalisés).

Les jetons personnalisés et personnels

Ces jetons sont très intéressants car ils représentent les armes de leurs propriétaires, et constituent une source iconographique importante.

De nouveau, deux périodes peuvent être distinguées. Tout d'abord, les jetons personnalisés entre les années 1470 et 1540 avec deux dates importantes, 1492 et 1540.

Figure n° 6 – Coll. part.



- *Jeton de Pierre de Vay, vers 1477.*

Pierre de Vay procureur général aux comptes à partir de 1477; de gueule au croissant d'hermines, surmonté d'une croisette d'or (figure n° 6).

- *Jeton d'Ivonnet ou Yvon ou Eonnet Davy, entre 1486 et 1491 au plus tard.*
Ivonnet Davy auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne à partir du 21 octobre 1486; d'argent à la coquille de gueules, accompagnés de 3 croissants d'azur.

- *Jeton de François le Saux, vers 1491.*

François le Saux auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne à partir de juin 1486, mais la légende indique que le jeton n'a pu être frappé avant le mariage d'Anne de Bretagne et Charles VIII en 1491.

Le coin du droit est différent des suivants dont il semble pourtant contemporain. La légende et les armes qui y sont figurés indiquent qu'il s'agit aussi d'un coin « bannal », d'un nouveau type, et qu'une fois de plus, seul le coin du revers est personnalisé.

Il s'agit vraisemblablement d'une émission comprise entre le rattachement de la Bretagne à la France et le remplacement de l'ancien personnel.

Les armes figurées au revers sont très intéressantes puisqu'elles étaient inconnues de Potier de Courcy qui indiquait d'azur à 7 mâcles d'argent, 3.1.3. Or, ici nous avons, un chevron surmonté de 3 végétaux (?). De plus, ses armes sont entourées d'une cordelière indiquant qu'il était titulaire de cet ordre (n'est pas signalé par Potier de Courcy).

- *Jeton de Jehan de Quilfistre, vers 1492.*

Jehan de Quilfistre auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne à partir du 3 août 1492; d'argent à 3 fasces d'azur.

- *Jeton de Guillaume de Beaune, vers 1492 (2 exemplaires, celui du Livre doré était percé, celui du musée ne l'est pas).*

Guillaume de Beaune, général des Monnaies, puis maître à la Chambre des comptes de Bretagne à partir du 3 août 1492 et enfin, receveur de Touraine; de gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or (figure n° 7).

Figure n° 7 – musée Dobrée J-594



Ces jetons sont contemporains. On constate que celui de Jehan de Quilfistre est constitué d'un coin en série, et d'un autre personnalisé, alors que celui de Guillaume de Beaune a été frappé avec 2 coins personnalisés. Il s'agit certainement là d'une distinction hiérarchique entre le simple auditeur et le maître des Comptes.

- *Jeton de la Chambre des comptes de Rohan; Avers : + LA CHAMBRE DES COMPTES DE ROH, les armes de Jean II de Rohan et Marie de Bretagne; envers : une hermine au naturel portant une écharpe aux armes de Rohan, enfermée derrière une palissade; datable des environs de 1492.*

Suit une série de jetons présentant le même coin de droit. Ceux-ci sont certainement contemporains et certains furent vraisemblablement frappés

en 1540 à la demande d'Henri. À la différence de l'autre série, nous ne constatons pas de distinction entre maîtres et auditeurs.

Le droit est toujours le même *POUR LES GES DES COPTES DE BRETNQ, champ semé d'hermines.*

• *Jeton de Pierre Honoré de la Forest, vers 1521 (d'après P. Soullard, alors que Potier de Courcy indiquait 1511). Pierre Honoré de la Forest auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne à partir du 15 décembre 1521; losangé d'argent et de sable, qui est de Leslem (évêché du Léon), à la cotice de gueule brochante; au franc-canton de pourpre, chargé d'un dextrochère d'argent, soutenant un épervier de même qui est de Kergomar (région de Morlaix). De plus, ses armes sont entourées d'une cordelière indiquant qu'il était titulaire de cet ordre (n'est pas signalé par Potier de Courcy) (figure n° 8).*

Figure n° 8 – musée Dobrée J-595



• *Jeton de Robert Milon de la Touche, vers 1524. Robert Milon de la Touche, auditeur à la Chambre des comptes de Bretagne à partir de 1503⁸; Au revers dans un cartouche, les armes de la famille de Milon dans laquelle fut fondue la branche aînée de la Touche, d'argent au dextrochère vêtu et ganté de gueules, soutenant un épervier de sable membré d'or. De plus, ses armes sont entourées d'une cordelière indiquant qu'il était titulaire de cet ordre (n'est pas signalé par Potier de Courcy).*

• *Jeton de Marc de la Rue, vers 1527. Marc de la Rue maître des Comptes à partir du 11 décembre 1527; 3 croisants, surmontés chacun d'une billette (d'après un sceau de 1381 signalé par Potier de Courcy). De plus, ses armes sont entourées d'une cordelière indiquant qu'il était titulaire de cet ordre (n'est pas signalé par Potier de Courcy).*

• *Jeton de Jehan Boulomer, vers 1530 ou 1541. Deux auditeurs à la Chambre des comptes de Bretagne; Jean I^{er} : 11 mars 1530; Jean II : 29 avril 1541; une fasce chargée de trois molettes.*

• *Jeton de Joseph Dalessio, ou d'Alesso, vers 1536.*

8. Un doute subsiste sur sa date d'entrée à la Chambre des comptes. Un Robert Milon était déjà membre de cette dernière en 1503 mais on ne sait s'il s'agit de ce personnage ou de son père, Dominique LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes, 1491-1547*, Paris, CHEFF, 1997, p. 601-602.

Joseph Dalessio maître des Comptes le 20 novembre 1536; d'azur au sautoir d'or, cantonné de 4 limaçons de même.

Le début de la légende était mal lu, il s'agit d'un I et non d'un L.

- *Jeton d'Antoine Bullion, ou Bullioud, vers 1538.*

Antoine Bullion général des finances en Bretagne depuis 1531; d'après un sceau de 1542⁹, Potier de Courcy donne écartelé d'argent à la bande de gueules, accompagné de 6 coquilles de même, le jeton porte tranché d'argent et d'azur, à 3 tourteaux d'azur et 3 besants d'argent rangés en ordre de l'un à l'autre.

- *Jeton de Pierre Picaud, vers 1540.*

Pierre Picaud maître des Comptes à partir du 10 avril 1540. Sur son jeton, il donne son nom sous la forme de PIRAUD; d'azur à 2 fasces ordées d'or, chargées chacune de 3 roses de gueules (armes de 1696, d'après Potier de Courcy, à vérifier sur le jeton).

- *Jeton de François I de Kermainguy, ou Kermenguy, ou Guermenguy, vers 1540.*

François I de Kermainguy président de la Chambre des comptes de Bretagne le 27 avril 1540; d'or au houx arraché de sinople, sans feuilles, À REVOIR, le jeton semble plutôt porter la croix engrêlée de 4 molettes.

Puis on a des jetons de noblesse, surtout émis durant les années 1670.

Figure n° 9 – musée Dobrée J-586



- *Jeton d'Yves Morice, 1671.*

Procureur général aux comptes de 1651 à 1682; sous une couronne comtale, ses armes d'argent à la croix ancrée de sinople, entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel; revers, poisson nageant à la surface de l'eau, à droite, un arbre sur un tertre (figure n° 9).

- *Jeton de Jean Régnier, 1674.*

Jean, auditeur aux comptes à partir de 1639, maire de Nantes en 1673; d'azur à 2 béquilles d'or en sautoir, accompagnées d'une étoile d'or en chef, de 2 besants de même en flancs et d'un croissant d'argent en pointe.

9. D. LE PAGE, *op. cit.*, p. 397-398.

- *Jeton de Jean-Baptiste Becdelièvre, vers 1678.*

Jean-Baptiste Becdelièvre premier président de la Chambre des comptes de Bretagne en 1678; sous une couronne de marquis (la famille Becdelièvre devint propriétaire du marquisat de Quevilly [76] en 1654), à gauche, ses armes de sable à 2 crois d'argent, au pied fiché et tranché, accompagnées d'une coquille de même en pointe, à droite, celles de son épouse Renée de Sesmaisons (mariage en 1677) de gueules à 3 tours de maisons d'or; revers, la Justice assise tenant le glaive et la balance (figure n° 10).

Figure n° 10 – musée Dobrée J-585



- *Jeton de Gérard Mellier, vers 1720.*

Général des finances en Bretagne en 1702; d'azur à la fasce d'argent, accompagné de 14 besants d'or; 7 en chef, posés 3 et 4; 7 en pointe, posés 4 et 3. + crois de Saint-Lazarre.

- *Jeton de Jean-François Vedier, 1732.*

Général des finances en Bretagne en 1732; d'or au sautoir de sinople, chargé de 5 besants d'or.

La production des jetons de la Chambre des comptes apparaît très structurée à l'image du reste de l'institution. Par exemple, leur typologie répond à des codes hiérarchiques précis comme l'usage de l'argent pour les maîtres, et du cuivre pour les auditeurs. La période de frappe se répartit en trois grandes étapes :

- les années 1470 à 1540, avec des changements stylistiques importants en 1492 et 1540,
- le règne d'Henri III,
- le règne de Louis XIII et le début de celui de Louis XIV.

Il apparaît que les quantités produites, ainsi que l'iconographie sont largement subordonnées aux événements politiques, comme les changements de régimes en 1491-1492 et 1498-1499, ou les troubles religieux de la Renaissance. Ceci prouve la volonté des souverains à affirmer leur mainmise sur cette institution capitale. Ainsi, en y faisant figurer leurs armes, les princes, ont assigné aux jetons, instruments quotidiens du personnel de la Chambre des comptes, une dimension de propagande.

RESUME

On conserve au musée Dobrée de Nantes une collection de jetons appartenant aux membres de la Chambre des comptes de Bretagne. Datant pour la majeure partie d'entre eux de la fin du xv^e siècle et de la première moitié du xvi^e siècle, ils servaient tout à la fois d'instruments de travail et de « cartes de visite » pour les membres de l'institution dont ils traduisaient, grâce aux symboles représentés et aux matériaux utilisés, le rang social et la position hiérarchique.

ABSTRACT

The Dobrée Museum of Nantes preserves a collection of tokens belonging to the members of the Chambre descomptes of Brittany. Dating for the major part of them of the end of XVth century and first half of XVIth century, they were used all at the same time as instruments of work and "visiting cards" for the members of this institution of which they translated, thanks to the symbols represented and materials used, the social status and the hierarchical position.